



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La filière des œufs de France exhorte l'état à se réveiller pour la soutenir face à l'accumulation des menaces et préserver la souveraineté alimentaire du pays

Alors que les œufs n'ont jamais connu un tel succès en France, avec un record de consommation annoncé à 229 œufs par habitant pour 2023, la filière française tire la sonnette d'alarme. Deux sujets d'inquiétude majeurs du côté de la production d'œufs : l'annonce d'une nouvelle réglementation européenne inadaptée sur l'environnement avec la directive IED et l'arrivée potentielle massive d'œufs ukrainiens sur le territoire.

Sur aucun de ces périls imminents, la filière n'a reçu un quelconque soutien de l'État. Elle appelle donc le Gouvernement à passer urgemment de la parole aux actes afin de préserver la souveraineté alimentaire du pays et assurer la sauvegarde des élevages comme annoncé. Sans action rapide, le pays sera en proie à des importations à bas coût de piètre qualité, soustraites aux exigences et bonnes pratiques françaises attendues des consommateurs. L'avenir s'annonce alors plus que sombre pour les 3 000 élevages du territoire et les 11 400 emplois de la filière.

IED : une nouvelle réglementation européenne inadaptée

La filière des Œufs de France dénonce fermement la réglementation européenne IED actuellement en discussion et totalement inadaptée à la réalité des élevages de poules pondeuses. Un nouvel accord vient d'être adopté abaissant les seuils de mise en application. **Les élevages seraient concernés par la directive dès 21 400 poules contre 40 000 actuellement soit un doublement du nombre d'exploitations impactées**, ce qui ferait rentrer dans le champ de la directive de nombreuses petites exploitations, symboles du modèle d'élevage familial français, dans l'incapacité de réaliser les investissements requis par la mise aux normes.

Importations : des signes annonciateurs d'une arrivée massive d'œufs ukrainiens

Le fléchissement de la production française d'œufs est une porte ouverte aux importations, ne respectant ni les mêmes normes environnementales et sociales, ni la même réglementation sur le bien-être animal que les œufs de France. Certains signes montrent en particulier que la France pourrait rapidement devenir la destination privilégiée d'œufs ukrainiens. Pour des raisons géopolitiques, certains pays ont en effet fermé leurs frontières aux produits ukrainiens qui cherchent désormais de nouveaux clients. L'État laisse la filière sans soutien au moment où **le plus important producteur d'œufs ukrainiens, Avangard, ouvre plusieurs bureaux de vente en France, annonçant leur prochaine commercialisation sur le territoire**. Si les professionnels des Œufs de France soutiennent leurs homologues ukrainiens, ils ne peuvent cependant pas accepter la concurrence d'œufs à bas coût, non soumis aux mêmes contraintes que leurs produits et **demandent le contrôle systématique par les autorités sanitaires françaises des œufs importés** à l'identique des contrôles effectués sur les œufs français.

La filière française exige, pour assurer sa survie, **une intervention aussi ferme que dynamique concernant l'arrêt des importations ukrainiennes sans droits de douanes et la révision immédiate des réglementations européennes inapplicables en discussion**.

Pour information :

Le CNPO est l'Interprofession de l'œuf représentant chacun des maillons de la filière œuf, des accouveurs aux transformateurs en passant par les éleveurs, il regroupe huit organisations. Le CNPO a été reconnu par les Pouvoirs publics le 12 mars 1996.

Chargé de contribuer au développement et à la prospérité des différentes branches de la filière ponte, il a donc pour objectifs principaux d'assurer le contact entre les organisations professionnelles, de représenter les acteurs de la filière auprès des instances nationales, européennes et internationales, de réaliser des actions d'informations et de communication en vue de développer le marché de l'œuf, d'entreprendre des actions techniques pour développer les exportations, améliorer la production et la transformation, de servir de cadre aux accords entre l'ensemble des partenaires.

Communiqué de presse à télécharger grâce au lien situé en haut du mail.

Pour tous renseignements complémentaires :

Arnault, Sandra & l'Equipe ADOCOM-RP
Service de Presse du CNPO
Tél : 01.48.05.19.00
Courriel : adocom@adocom.fr